

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du CCAS

DEPARTE
MENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 13 avril 2018

-----7-----7-----7-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 13 avril

Date de
convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil d'Administration du CCAS,
en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel

06/04/2018

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
06/04/2018

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mme CUZACQ Geneviève, Mme DESPAX Nelly,
Mme FIN Thérèse, M. LABEYRIE Nicolas, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane,
Mme PLOQUIN Cécile.

Mme FIN Thérèse a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

*Approbation du compte de gestion du CCAS dressé par M. Christophe CHAMBON Receveur
Municipal.*

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le C.A de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

L'assemblée délibérante :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à MONTREAL le 13 avril 2018.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

